



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le Vingt-Huit Janvier

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2019

Secrétaire de séance : S. ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18 – Votes pour : 18 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET - A-M. GAUBERTI – G. BARRA – JL. GIRAUD- **Adjoints**

S. ALLEG - N. BARRECA – J-M. BAGNIS - S. BEURRIER - A. DUBOIS - E. MENUT – A. PELLEGRINO

J. ROBERT HENSELER – J. RAYNAUD - A. RASKIN – JC. SANSONI, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : R.AUBAULT (pouvoir donné à A. PELLEGRINO) - C. LUBRANO-LAVADERA (pouvoir à A-M. GAUBERTI)

Absents non excusés : N. PERRICHON – J. TOCQUER – N. DEDULLE - S. LELUIN - M. RAYNAUD

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON AU TITRE DE LA COMPETENCE « GESTION GLOBALE DU GRAND CYCLE DE L'EAU »

Le maire expose :

Une partie du territoire de la communauté de communes se situe dans le bassin du Verdon, elle a la possibilité d'adhérer au syndicat mixte de gestion du parc naturel régional du Verdon au titre de la compétence «gestion globale du grand cycle de l'eau», afin de participer à la gouvernance de la gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin du Verdon, et que le syndicat puisse accompagner les projets de l'intercommunalité dans le cadre du S.A.G.E. et du contrat de rivière Verdon.

La partie du territoire intercommunal concernée est celle du nord de la commune de Seillans, qui fait aujourd'hui partie du camp militaire de Canjuers. En apparence, le pays de FAYENCE peut sembler peu concerné mais cette opportunité permet de nouer des échéances avec des territoires qui font face aux mêmes problématiques de gestion de l'eau et de travailler ensemble à la protection de la ressource dans un secteur où les nappes souterraines de l'Artuby, (qui appartient au bassin versant du Verdon), et de la Siagne sont très proches.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte de la gestion du parc naturel du Verdon au titre de la compétence «gestion globale du grand cycle de l'eau».
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE